



PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B REMC

Arrêté :

Arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

Objectif :

Une acquisition, progressive des compétences indispensables à une conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles.

Diplôme visé :

Catégorie B du permis de conduire

Public concerné et pré-requis :

- Avoir 17 ans minimum (sans limite d'âge) Age minimum requis pour déposer le dossier 02 à l'enregistrement ANTS.
- Être motivé par l'apprentissage à la conduite

Les intervenants :

- Etablissement de formation labellisée disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B, en cours de validité.
- Responsable pédagogique : Nathalie COUDERT

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement :

- Pédagogie :
 - Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
- Moyens et outils :
 - Salle chauffée avec chaises.
 - DVD reprenant les thèmes du code lancé sur vidéo projection avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.
 - Outils pédagogiques et réglementaire.
 - Documentation professionnelle.
- Véhicules :
 - Véhicules à double commande de la catégorie B assurés, entretenus et mis à disposition.

Date – Durée – Effectifs – Lieux :

- Date : A convenir
- Durée :
 - Une première phase de formation initiale de type théorique (code).
 - Une seconde phase de formation initiale de type pratique (conduite) 20H minimum en boîte manuelle ou 13H minimum en boîte automatique.
- Effectifs : 1 élève par véhicule
- Lieux : Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement. Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation.
 - Théorie : FTSR
 - Conduite : Parking, route, agglomération

Evaluation de départ :

Une évaluation de départ est obligatoire (arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Programme :

- Formation théorique et préparation à l'E.T.G. par des cours de code et/ou stage code
- **Séquence 1** : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- **Séquence 2** : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- **Séquence 3** : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- **Séquence 4** : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Le programme détaillé page 2

Examen :

- Théorique :
 - L'âge minimum requis pour passer le code (ou E.T.G Epreuve Théorique Générale) est de 17 ans. –
 - Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins 5 ans.
- Pratique :
 - L'âge minimum requis pour passer l'épreuve pratique est de 18 ans.
 - Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, des aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule



AUTO - MOTO - FORMATION SECURITE

Création le 27/09/2018 Version 1. Réf 2018-22

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B REMC

Programme détaillé

SEQUENCE 1 :

- MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL
 - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
 - Entrer et s'installer au poste de conduire et en sortir
 - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
 - Démarrer et s'arrêter
 - Doser l'accélération, le freinage à diverses allures
 - Utiliser la boîte de vitesses
 - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe
 - Regarder autour de soi et avertir
 - Effectuer une marche arrière et un demi-tour

SEQUENCE 2 :

- APPREHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDTIONS NORMALES
 - Rechercher la signalisation, les indices, en tenir compte
 - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie
 - Adapter l'allure aux situations, tourner à droite et à gauche en agglomération
 - Détecter, identifier et franchir intersections et giratoires
 - S'arrêter, stationner en épi, bataille, créneau.

SEQUENCE 3 :

- CIRCULER EN CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE
 - Evaluer et maintenir les distances de sécurité
 - Croiser, dépasser, être dépassé
 - Virages et déclivité
 - Courtoisie et respect des autres usagers
 - S'insérer, circuler et sortir voie rapide
 - Circulation dense et file de véhicule
 - Adhérence et visibilité réduites

SEQUENCE 4:

- CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE
 - Suivre un itinéraire de manière autonome
 - Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie
 - Connaître les principaux facteurs de risques au volant
 - Aides à la conduite (régulateur, limiteur de vitesses, ABS etc.)
 - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et situations d'urgence. Pratique l'éco-conduite.

EXAMENS :

- Théorie (ETG) : âge requis 17 ans
- Pratique : âge requis 18 ans